

■ GALLUIS

# Les entrepreneurs sud-yvelinois contre l'implantation du Leclerc

**Commerce.** Après certains élus, des collectifs d'habitants et des agriculteurs, c'est au tour de l'association des dirigeants et entreprises du Centre et du Sud-Yvelines (ADECSY), représentant plus de 90 entreprises, de se prononcer contre le projet d'implantation d'un centre Leclerc, le long de la RN12, sur le territoire de la commune de Galluis. Dans un courrier envoyé à Annie Gonthier, maire de la commune, ils ont fait valoir leurs arguments.



Les adhérents de l'association des dirigeants et entreprises du Centre et du Sud-Yvelines (ADECSY), qui ne veulent pas de l'implantation d'un centre Leclerc, se proposent d'entamer une réflexion sur le devenir du site de la Sofrasem.

« Pas une priorité économique et sociale »

Selon eux, le territoire de Galluis se trouve à côté de surfaces commerciales déjà existantes et de nombreux commerces de proximité et de qualité. Si un Leclerc s'installait « cela

provoquerait une forte diminution d'activité du pôle économique de La Queue-lez-Yvelines, des autres surfaces commerciales et des petits commerces situés dans les communes environnantes. Il y aurait à déplorer des crises humaines chez les petits commerçants touchés. »

Par ailleurs, la création de 100 emplois annoncés par Leclerc n'est pas un argument valable pour les entrepreneurs. « La population de ce secteur est aujourd'hui constituée de plus de 40% de CSP+ avec 25% de niveau bac+5. Le taux de chômage oscille entre 4,5 et 5,5%, un taux dit

« incompressible ». Résultat, les emplois créés ne seraient pas en faveur de la population locale. « Au contraire, nous allons assister à une destruction des emplois existants, salariés actuellement par les surfaces commerciales situées à proximité. Ces emplois seraient pris par des habitants

de communes plus lointaines urbaines comme Plaisir ou Dreux ou rurales en Eure-et-Loir. En tout cas, ils ne seront pas le fruit d'une économie de circuit court. »

Dernier argument soulevé par l'association, le coût que cela représenterait pour le conseil départemental, par exemple pour mettre les routes en adéquation avec le projet. « Au regard des difficultés budgétaires actuelles des collectivités locales, les impôts locaux des entreprises yvelinoises augmenteront de plus de 35 millions d'euros en 2017. Or pour les entreprises du Sud Yvelines, la première des priorités, c'est le développement de la fibre optique pour tous et non l'aménagement de la zone d'activité de Méré.

Au final, l'implantation d'une nouvelle surface commerciale d'importance à Galluis ne répond donc pas à nos yeux à la priorité économique et sociale de ce bassin de vie. »

En revanche, l'ADECSY est bien consciente du problème du site de la Sofrasem, devenue une friche depuis près d'une dizaine d'années. « Nous travaillons tous pour le développement d'une nouvelle ruralité fondée sur la recherche de l'équilibre. Pour beaucoup d'habitants, de nos territoires, le développement en local de l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle représenterait une remarquable opportunité d'engager de nouvelles vies sans continuer à subir tous les jours des conditions de transport épuisantes, source bien souvent de crises familiales. »

Les adhérents de l'ADECSY se proposent donc de participer à une réflexion d'ensemble, en collaboration avec la mairie de Galluis, sur le développement économique de cet espace. « Industries à forte valeur ajoutée, économie numérique, nouveaux services, nouvelles formes de commerce inscrites dans la ruralité historique du territoire, l'éventail des possibilités est ouvert. »